

M. Jérôme DURAIN
Président du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
Direction des Ressources Humaines
17 boulevard de la Trémouille 21000 Dijon

Dijon le 9 janvier 2505

Monsieur le Président,

Par la présente, le bureau de la FSU Région Bourgogne-Franche-Comté dépose un préavis de grève, couvrant l'ensemble des agents du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du mercredi 14 janvier 2026 à 00h00 au vendredi 30 janvier 2026 à 23h59.

Il s'agit d'un mouvement, visant à permettre aux agents de se mobiliser et d'alerter sur les conséquences graves et durables des décisions actuelles concernant les lycées de la région.

Ce préavis s'inscrit en soutien aux personnels enseignants du lycée La Prat's à Cluny, qui ont appris par voie de presse la suppression de la section de formation préparant au BTS et ont eux-mêmes déposé un préavis de grève.

Nous en profitons pour alerter solennellement sur les conséquences directes de ces décisions pour les agents territoriaux des lycées. Les fermetures de formations, de sections ou de classes entraînent mécaniquement une baisse des effectifs élèves. Or, les moyens humains dans les lycées sont évalués par la collectivité à partir de critères strictement comptables, notamment le nombre d'élèves accueillis et la superficie des établissements exprimée en mètres carrés par élève.

Moins d'élèves, ce sont moins de mètres carrés reconnus, et donc des suppressions de postes.

Ces décisions auront des conséquences concrètes et immédiates :

Des emplois directement menacés parmi les agents territoriaux des lycées ; une augmentation de la charge de travail pour les personnels restants ; une dégradation continue des conditions de travail ; une remise en cause de la qualité du service public dans les lycées.

Ces conséquences interviendront dans un contexte où les conditions de travail dans les lycées sont déjà fortement dégradées.

Les agents territoriaux exercent leurs missions avec des moyens de plus en plus contraints, dans un cadre marqué par une augmentation de la charge de travail, une population de personnels vieillissante, et des rémunérations qui ne reflètent pas l'engagement et les responsabilités exercées.

Au-delà des personnels, ce sont également les élèves — nos enfants — qui subissent ces choix : réduction de l'offre de formation, conditions d'accueil dégradées, moindre accompagnement et affaiblissement du service public de proximité sur l'ensemble du territoire.

Nous rappelons enfin que ce qui se produit aujourd'hui à Cluny n'est pas un cas isolé. De nombreux établissements ont déjà été confrontés à ce type de décisions, et d'autres lycées pourraient être concernés demain.

Par ce préavis, la FSU Région Bourgogne-Franche-Comté entend défendre :

Nos emplois, nos conditions de travail, et un service public d'éducation de qualité, garant de l'avenir de nos enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Maraquin Yannick



Secrétaire Général du
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté